

REGLEMENT TRAIL du TACOT BRIARD 2010

ARTICLE 1/PARTICIPATION

Sur les 2 parcours : La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci.

L'épreuve longue distance est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.

L'épreuve courte distance est ouverte aux catégories suivantes : vétérans (tout confondu), séniors , espoirs, juniors et cadets. Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

Tout participant au Trail s'engage à fournir soit la copie d'une licence sportive (avec attestation du médecin) soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an. (conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999)

ARTICLE 2 / HORAIRES

Dimanche 02 mai 2010, Salle des fêtes de la Trétoire.

Départ devant la Mairie – Arrivée à l'étang (env. 400 m de la Mairie)

09h30 – Départ des 30kms

09h45 – Départ des 15kms

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles à partir du bulletin diffusé sur les courses mais également à partir d'un bulletin téléchargé sur notre site <http://www.raidbriard.com>.

TRAIL du TACOT BRIARD (15 et 30 km)

10€ avant le 10/04/10, 15€ après le 10/04/10 (cachet de la poste faisant foi), 15€ sur place.

Les déclarations de forfait doivent être exprimées auprès de l'Organisation : avant le 10 avril 2010 pour le remboursement intégral des droits versés.

ARTICLE 4 /RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 02 mai 2010 à la salle des fête de la TRETOIRE (77510)

- entre 07h30 et 09h15 pour l'ensemble des parcours.

ARTICLE 5 / EQUIPEMENT

Tout participant au TRAIL du TACOT BRIARD devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche est obligatoire sur le parcours longue distance. (vérification effectuée avant le départ).

ARTICLE 6 / BALISAGE

Le balisage sera composée de rubalise accrochée, de panneaux ou bien encore de marquage au sol (identifié par la marque TB) en fonction des possibilité offerte par le tracé et au regard du respect de l'environnement.

ARTICLE 7 / SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera composée de secouriste et d'un médecin urgentiste.

Une assistance radio est mise en place par l'organisation et afin d'avoir une couverture sur l'intégralité du parcours. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 8 / RAVITAILLEMENT - ARRIVEE

Le TRAIL du TACOT BRIARD est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail).

Sur le grand parcours (30km) 2 ravitaillements (solide-liquide) plus un à l'arrivée.

Sur le petit parcours (15km) 1 ravitaillement (solide-liquide) plus un à l'arrivée

Un sandwich sera distribué dans l'aire d'arrivée à tous les finishers.

Possibilité de Restauration rapide sur place (Sandwich et boisson en vente).

ARTICLE 9 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

Sur le parcours longue distance (30km), un classement individuel sera effectué. Des trophées et lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch des catégories d'âge (vétérans > 40 ans et senior < 40 ans).

Idem sur le petit parcours (15km).

ARTICLE 10 / SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'antisportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié.

(Aucune réclamation possible).

ARTICLE 11 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 12 / COORDONNEES ORGANISATEUR

JS Ferté Gaucher CO club affilié à la FFCO (n° IF 7717)

Laurent DEVILLIERS

3 La Piloterie

77510 La Trétoire

Tél. 01 64 04 52 52